



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 095-219500543-20250411-06_2025-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°06

DATE DE LA CONVOCATION 08/04/2025	L'an deux mille vingt cinq Le onze avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes.
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 08/04/2025	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 8 Présents : 6 Absent représenté : 1 Absent : 1 Votants : 7	Étaient présents : Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Isabelle ROBERT - Olivier MAUGER - Olivier FLIGNY Absent représenté : Laurent RONDEAU (pouvoir à Mme DUFOUR) Absent : José MATIAS CARVALHO DE MOURA Secrétaire de séance : Elizabeth DUFOUR Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°06 OBJET : Vote des taux	Vu le Code Général des collectivités territoriales, Vu l’article 1636 B sexies et 1636 B decies du code général des impôts, Considérant qu’au terme des articles 1636 B sexies et 1636 B decies du code général des impôts, les communes et EPCI devront voter les quatre taxes directes locales résiduelles, soit la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), la taxe d’habitation (TH) Considérant qu’il n’y a pas de cotisation foncière des entreprises (CFE) sur la commune du Bellay-en-Vexin Considérant qu’il n’y pas de nécessité d’augmenter ces taxes pour l’année 2025.

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Compte-tenu du tableau suivant :

Taxe foncière bâtie (TFB)	29.63 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	42.94 %
Taxe d'habitation (TH)	14.48 %

Le conseil **municipal** après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

Décide à l'unanimité de voter les taux de fiscalité comme indiqué ci-dessus

CACHET MAIRIE



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 15/04/2025

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT

Le secrétaire de séance,

Elizabeth DUFOUR